

5° COMMISSION d'Intérêt local.

(Nommée le 22 juin 1909.)

MM.

- 1^{er} BUREAU : Paul FLEURY. *Président*
2^e — Comte DE TRÉVENEUC.
3^e — Alexandre LEFÈVRE.
4^e — ANCEL.
5^e — HALGAN.
6^e — BODINIER.
7^e — LE COUR GRANDMAISON.
8^e — PONTEILLE. *Secrétaire*
9^e — LEMARIÉ.

124 51483



5^e Commission d'Intérêt Local

Séance Du 26 juin 1909.

Sont nommés :
Président : M. Henry

Secrétaire : M. Pontille

La séance est levée

Le Président.
P. Henry

Le Secrétaire
Pontille

5^e Commission d'Intérêt Local

Séance Du 8 juillet 1909

M. Pontille est désigné comme rapporteur
d'un projet de loi tendant à autoriser la ville
d'ullin (Rhône) à percevoir une taxe sur les
propriétés bâties.

Pontille

P. Henry

Séance Du 30 novembre 1909 -

M. le Président fait un exposé très complet du dossier.
Sur la proposition de M. Lefèvre, la Commission décide
de surseoir à statuer jusqu'après l'audition du Représentant
du Gouvernement.

Le Secrétaire
Pontille

Le Président
P. Henry

Séance du 17. X^{ls} 1909.

Président: M. Paul Fleury Secrétaire: M. Fontaine

M. le Représentant du Gouvernement présente
des observations en faveur du projet. M. le

Député de la Seine-et-Oise L. Cougrand a
de même posé diverses questions -

M. le Président fait remarquer que l'

avis du Conseil d'Etat qui l'estime
nécessaire ne figure pas au dossier

parvenu à la Chambre. Communication

en est demandée à M. le Représentant
du Gouvernement qui a opéré le dépôt

de la commission d'ajournement. M. le

Président

de la Chambre

P. Fleury

M. Fontaine
P.

Séance du 21 X^{ls} 1909.

M^r Halgan s'excuse de son absence à la
dernière séance -

Il s'agit de l'omission de l'avis du
Conseil d'Etat et en demande lecture.

M^r Lefevre dit qu'il était au début favorable
au rattachement mais qu'ensuite il se

désintéresse de la question le soupçonnant de
ne pas être exempt de ~~de~~ considérations intérieures.

La commission se prononce contre le rattachement.

M^r Lemarié est nommé Rapporteur

Le Président

Le Secrétaire

P. Fleury

Tarvenne